



Succession de notre Maman

Par **S**, le **20/10/2020** à **17:28**

Bonjour, rnNotre notaire depuis le début traîne les pieds pour traiter notre dossier.rnDes le premier rendez-vous il possède tous les documents et infos nécessaires mais il fait traîner la succession de notre mère décédée le 07 décembre 2019. Nous l'avons relancé par mail, téléphone, en personne puis lettre recommandée le 02 octobre. Il nous évite et ne répond plus depuis fin juillet ou nous lui avons dit de corriger une erreur De sa part sur la déclaration de succession et de la présenter aux impôts. Nous ne savons plus qui s'occupe de payer les factures lui ou nous car nous recevons des relances etc... nous payons et l'informons puis EDF nous dit que nous avons payé deux fois etc..... Il n'y pas de droits à payer aux impôts donc pas de pénalités des impôts mais ce retard sans explication et vraiment pas nécessaire .rnQue devons nous faire? Peut-on changer de notaire ? Doit on payer pour les actes préparés non enregistrés? Par exemple la déclaration de succession non remise aux impôts ?rnD'avance merci beaucoup pour toute aide.rnS

Par **Visiteur**, le **26/10/2020** à **11:50**

BonjourrrnrnJe pense que votre cas mérite que vous contactiez le médiateur du notariat.rnrnLIENSrnrn<https://mediateur-notariat.notaires.fr/>rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R53986>